

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_167

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

**OBJET : CHANGEMENT DE
STRUCTURE POUR L'ARCHITECTE
CONSEIL**

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

CONSIDÉRANT la mission d'architecte conseiller réalisée par Mme Laetitia ARNOUX depuis 2018 sur la partie savoyarde (+ Saint-Pierre-d'Entremont Isère) de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, à savoir les communes de La Bauche, Corbel, Saint-Franc, Saint-Pierre-d'Entremont Savoie, Saint-Pierre-d'Entremont Isère, Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Christophe-la-Grotte, Saint-Pierre-de-Genebroz, Les Echelles et Entremont-le-Vieux,

CONSIDÉRANT que l'architecte conseiller a quitté la société RIGASSI Architectes Associés de Grenoble (RA2), habilitée par les CAUE de la Savoie et de l'Isère et agira désormais en son nom propre via la société Le souffle du vie-vent,

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de garder Madame Laetitia ARNOUX dans sa mission d'architecte conseiller pour les communes précitées,

CONSIDÉRANT le souhait de Madame Laetitia ARNOUX de continuer cette mission pour la durée du contrat qui court jusqu'au 8 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** ce changement de structure
- **AUTORISE** la Présidente à établir et signer un avenant au contrat pour statuer le changement de structure de Madame Laetitia ARNOUX.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

